

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 11 septembre 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 04/09/2020

Présents : 23

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 2

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt et le onze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Marie-Line GÉRONIMO, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Marc FIDEL, Alain MOULY

Représentés : Jean-Luc FALIP par Pierre MATHIEU, Martine GIL par Francis BOUTES

Présents non votants :

Excusés : Daniel BARTHES, Elisabeth DAUZAT, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents :

Objet: Décision Modificative n° 3

Afin d'ajuster les comptes, il convient d'approuver la décision modificative suivante :

| FONCTIONNEMENT: | | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------|---|------------|----------|
| 611 | Contrats de prestations de services | -27 088.74 | |
| 6811 | Dotation aux amortissements et provisions | 27 088.74 | |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |

Le Président propose à l'assemblée de voter les transferts et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, vote les transferts et autorise le Président à signer tous documents relevant de cette décision. :

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et ansusdits.

Fait à Saint-Chinian le 11 septembre 2020.

Le Président,
Jean ARCAS

